Marzan
Octobre
2021

n°52

Le Petit Marz'Annonces

Inauguration de la mairie

Voici un an déjà que les agents des services municipaux, les élus et les administrés sont accueillis dans les nouveaux locaux de la mairie agrandie et relookée. Les restrictions liées à la crise sanitaire n'avaient pas permis de l'inaugurer.
C'est maintenant chose faite. L'inauguration officielle a eu lieu le vendredi 10 septembre en présence du personnel communal, des élus et des artisans ayant participé aux travaux de rénovation et d'extension.

Le samedi 11 septembre les habitants de Marzan étaient, à leur tour, invités à découvrir leur mairie en toute convivialité.

Déclaration des ruches

Tout apiculteur, même avec une ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur en précisant leur nombre et leur emplacement. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr Période de déclaration : du 1er septembre au 31 décembre 2021.

Les actualités du Cercle Marz'Arts

Nous constatons comme la plupart du milieu associatif que la COVID 19 a laissé beaucoup de traces au sein des associations, avec une perte d'adhérents. En espérant que le pire est derrière nous, ne baissant pas les bras et essayant de remotiver « les troupes ». Depuis le mercredi 1er septembre, l'atelier de peinture a repris en cours libre avec quelques élèves motivées.
Si vous êtes intéressés, nous recherchons des personnes souhaitant faire découvrir leurs talents en animant des cours de dessin, pastel, acrylique, huile, ou autres arts créatifs le mercredi après-midi de 14h à 18 h. Après plus de 2 ans, sans exposition, l'Association Marz'Arts réitèrera le week-end du 23 et 24 octobre prochain, son Salon d'automne, regroupant peintres, photographes, sculpteurs, dans les Salles des Ajoncs. Nous profiterons de cette occasion, pour organiser, à l'extérieur, l'échange de plantes ayant lieu habituellement Place St Pierre. Toutefois, la crise sanitaire étant encore à l'ordre du jour, le passe sanitaire sera demandé à l'entrée des salles, le port du masque et les gestes barrières seront à respecter. Depuis janvier 2020, chaque mois, l'Association Marz'Arts expose les œuvres de l'un de ses adhérents chez Sylvie du Temps Fort qui se fait un plaisir de nous accueillir et de nous mettre à disposition ses murs et sa vitrine. Nous la remercions pour son accueil. Venez lui rendre visite et jeter un coup d'œil !!!! L'Association est toujours en cours de réflexion sur la façon d'organiser la Fête des soupes prévue le 21 novembre prochain. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Renseignements : P. BEAUBE : courriel : marzarts56@orange.fr ou par téléphone 06 75 15 34 65. JJ. BENOIT : courriel : jjb.56@orange.fr ou par téléphone 06 80 63 83 29.

Mairie : nouveaux horaires

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont : lundi 8h30-12h ; mardi 8h30-12h et 14h-17h30 ; mercredi 8h30-12h ; jeudi 8h30-12h ; vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30 ; samedi : 8h30-12h.

Fin du marché

Le marché hebdomadaire de Marzan a pris fin le dernier dimanche de juillet. La municipalité reste ouverte à toute proposition permettant de redynamiser le centre bourg.

La Poste

Le bureau de poste est ouvert aux horaires suivants, de 09h30 à 12h30, du lundi au samedi. Il est situé 3 Rue du Général de Gaulle.

AGENDA

- **MARDI 5 OCTOBRE**
  Mairie fermée de 8h30 à 12 h

- **SAMEDI 9 OCTOBRE**
  Tiers Lieu de 14h à 18 h salle des Ajoncs et parc extérieur (Marzan raconté par nos anciens, jeux intergénérationnels, coin lecture et contes…)

- **JEUDI 21 OCTOBRE**
  Mairie fermée de 8h30 à 12 h

pass COVID-19 sanitaire

- **À NOTER**
  Les salles communales sont à nouveau ouvertes au public et aux associations. Leur utilisation (Salle polyvalente, salle des sports, salles des Ajoncs) est soumise à la présentation du passe sanitaire.

- **23 ET 24 OCTOBRE**
  Salon d'automne de Marz'arts salle des Ajoncs et échange de plantes en extérieur

- **MARDI 26 OCTOBRE**
  L'agence postale sera exceptionnellement fermée le mardi 26 octobre.

- **JEUDI 28 OCTOBRE**
  Conseil municipal

LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE

L'EQUIPE de votre médiathèque est heureuse de vous ré-accueillir (dans le respect des consignes sanitaires) les jours suivants : Mardi 16h-18h, mercredi 10h-12h /14h-18h, vendredi 16h-18h30, samedi 9h30-12h.

EXPOSITION COMMENT FAIT-ON UN LIVRE ?

Jusqu'au samedi 25 septembre. Du samedi 2 au samedi 30 octobre. Venez découvrir le parcours d'un livre de l'auteur au lecteur à travers l'exposition de la collection « Mes p'tits docs » des éditions Milan (Un petit guide de l'exposition attend les plus jeunes à l'accueil). A partir de 4 ans.

MALLE DYSLEXIE, LIRE AUTREMENT

Du mardi 12 octobre au samedi 20 novembre. La dyslexie est un trouble spécifique de l'apprentissage qui affecte les capacités de lecture, d'écriture et d'orthographe. Ce handicap caché toucherait environ 10% de la population, dont 4% gravement. La malle prêtée par la Médiathèque départementale du Morbihan comprend une valisette « Les ateliers autonomes DYS » avec un jeu de carte « Clés de DYS » et 7 ateliers thématiques pour expérimenter de façon ludique et simple, seul ou en petit groupe, une situation de handicap DYS. Vous pourrez aussi consulter sur place des ouvrages théoriques et pratiques et des livres adaptés aux jeunes lecteurs dyslexiques.

ATELIER JEUX

Samedi 30 octobre 10h00-11h45. Découvrir des jeux, passer un bon moment et mieux comprendre les règles des jeux que vous pouvez emprunter. A partir de 4 ans.

NOUVEAU RAYON MANGAS

Depuis juillet, la médiathèque propose une centaine de titres pour les adultes et les jeunes. En Occident, le mot « manga » désigne une bande dessinée japonaise, mais aussi parfois une bande dessinée non japonaise respectant les codes des productions populaires japonaises. Les mangas se lisent généralement de droite à gauche. Les deux premiers pays les plus consommateurs de mangas sont le Japon et la France.

Accueil de loisirs sans hébergement

L'ALSH de Marzan sera ouvert, pour les vacances de la Toussaint, du 25 Octobre au 5 Novembre 2021. Les enfants de Marzan, Arzal et Le Guerno seront accueillis à l'A.L.S.H de Marzan, situé 24 rue du Général de Gaulle. La direction de l'A.L.S.H sera assurée par Anne-Sophie AYRAULT et son équipe d'animateurs. Pour ces vacances, les programmes seront visibles sur le site internet de la commune (marzan.fr) à partir du 7 Octobre 2021. Vous trouverez la plaquette sous format papier dans les commerces de proximité de Marzan ainsi qu'à la médiathèque, la Mairie, l'A.L.S.H. La plaquette sera envoyée par mail, via le logiciel Noé, aux familles ayant coché cette fonctionnalité sur le Portail famille. Les familles peuvent s'inscrire du 11 au 20 Octobre 2021, à l'ALSH et par le biais du Portail famille (demande de pré-inscription sur le Portail famille à partir du 7 Octobre). MAIS une priorité est donnée aux familles comme suit : les 11 et 12 Octobre pour les familles habitants sur Marzan ; à partir du 13 Octobre pour les familles d'Arzal et Le Guerno, à partir du 19 Octobre pour les familles des autres communes. Horaires d'inscriptions lundi, mardi et jeudi, 8h30 à 12h15 et 13h15 à 16h45, Mercredi, 9h à 11h30 et 14h à 17h45. Hors vacances scolaires, bureaux fermés le vendredi. Contact : Anne-Sophie AYRAULT, directrice de l'A.L.S.H au 02.23.10.29.10 ou à alsh@marzan.fr.

Animaux en divagation

La capture des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur la commune est assurée par Le centre animalier de Ploeren. Tout animal errant ou en divagation sera capturé soit par les services techniques soit par la SACPA et sera pris en charge puis transféré au centre animalier Le Bois des Muriers, 56880 PLOEREN. En cas de perte de votre animal, quelques numéros utiles : centre animalier de PLOEREN 02.97.40.03.33 - Cabinet Vétérinaire AR GWILEN à Nivillac: 02.99.90.60.98. Mairie de Marzan : 02.99.90.63.02 . Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés, les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale. Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal, le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

La citation du mois

" Quand arrive la Sainte Fleur, pour aller au verger ce n'est plus l'heure "

Vous souhaitez faire paraître une information dans *Le Petit Marz'Annonces* de novembre 2021 ?

Faites-nous parvenir votre article avant **le 20 octobre 2021 !**

Mensuel d'informations municipales de Marzan
N°52 - Octobre 2021

Directeur de publication : Denis Le Ralle
Adjointe au directeur de publication : Annie Dréno
Rédaction : élus et personnel municipal
Conception : Agence Le Homard Bleu Communication
www.lehomardbleu.bzh ou 06 64 85 28 28

Impression : ville de Marzan
Tirage : mensuel gratuit imprimé à 400 exemplaires, sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement
Diffusion : Le Petit Marz'Annonces est également disponible sur le site web www.marzan.fr